

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Amberger Kaolinwerke
Eduard Kick GmbH & Co. KG

Adresse : Georg-Schiffer-Str. 70
Hirschau 92242
Allemagne

Téléphone : +499622180

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 911

Numéro de téléphone en cas d'urgence : NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES SUR 24 (INFOTRAC-CUSTOMER ID : 99125)
DE L'INTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA (SANS FRAIS) 1 800 535 5053
DE L'EXTÉRIEUR (INTERNATIONAL)(001) 352 323 3500

Disponible en dehors des heures de bureau? : oui

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Remplissage
Matière première pour l'industrie

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Selon le type de manipulation et d'utilisation (p. ex., broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire sont susceptibles d'être générées dans l'air. Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée. Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

Ce produit contient > 0,1% de dioxyde de titane qui, inhalé en milieu professionnel, est considéré par le CIRC comme "peut-être cancérigène pour l'homme" (Groupe 2B) et qui est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
quartz (SiO ₂)	quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 80 - <= 100 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et : Éviter la formation de poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition profes-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

sionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régularisées autrement 15 mg/m³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m³ - particules respirables, 10 mg/m³ - particules inhalables.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : L'équipement doit être conforme à l'EN 143
Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : particules
- Couleur : de couleur /coloré(e)
- Odeur : sans odeur
- Point de fusion/congélation : > 1,610 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 2,230 - 2,590 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Densité : 2.65 g/cm³
- Solubilité
Solubilité dans l'eau : négligeable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	:	Ne pas exposer à des températures supérieures à: 150 °C à partir de 150°C décomposition du film de résine synthétique environ.
Produits incompatibles	:	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	:	La silice se dissout dans l'acide fluorhydrique et produit un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

quartz (SiO₂):

Cancérogénicité - Évaluation : Le Centre international de recherche sur le cancer a déterminé que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles est cancérigène pour l'homme (Groupe 1 - cancérigène pour l'homme). Voir la monographie 100C du CIRC, A Review of Human Carcinogens : Arsenic, Fibres et Poussières (publiée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

en 2011) en lien avec l'utilisation de ces matériaux. Le National Toxicology Program classe la silice cristalline alvéolaire comme "connue pour être un agent cancérigène humain". Reportez-vous au Twelfth Report on Carcinogens (2011). L'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) classe la silice cristalline, le quartz, comme un cancérogène humain présumé (A2).

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques : Signes et symptômes d'exposition : L'exposition à la poussière peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires, une toux, un mal de gorge, une congestion nasale, des éternuements et un essoufflement. Cependant, il peut n'y avoir aucun signe ou symptôme immédiat d'exposition à des concentrations dangereuses de silice cristalline alvéolaire. Voir la sous-section "Inhalation" ci-dessus pour les symptômes de la silicose. L'absence de symptômes n'est pas nécessairement une indication de conditions sûres. Pour plus d'informations, consultez : "Adverse Effects of Crystalline Silica Exposure" publié par la section médicale de l'American Thoracic Society de l'American Lung Association, American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine, Volume 155, pages 761-768, 1997. NIOSH Hazard Review - Health Effects of Occupational Exposure to Respirable Crystalline Silica, avril 2002 (voir la section 7 pour le site Web du NIOSH Hazard Review). "A Review of Human Carcinogens : Arsenic, Fibres et Poussières". Monographie du CIRC, Volume 100C, 2011

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

quartz (SiO₂):

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

Réglementation nationale

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	En conformité avec les inventaires
TSCA	:	Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIC	:	En conformité avec les inventaires
DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS	:	En conformité avec les inventaires
ISHL	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	En conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	En conformité avec les inventaires
EINECS / CH	:	La formulation contient des substances inscrites sur l'inventaire suisse, En conformité avec les inventaires
REACH	:	En conformité avec les inventaires
TECI	:	En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version 1.1 Date de révision: 04/17/2023 Numéro de la FDS: 100000000469 Date de dernière parution: 16.12.2022
Date de la première parution: 16.12.2022

minants de l'air
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/17/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être appli-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Coloritquarz 0,7 - 1,2 mm lichtgrau 735

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.12.2022
1.1	04/17/2023	100000000469	Date de la première parution: 16.12.2022

cables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F